

Code de conduite des fournisseurs

Chez General Mills, nous nous sommes engagés à mener nos activités tout en respectant des normes déontologiques rigoureuses et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs adoptent la même attitude.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent en place des pratiques de chaîne logistique responsables et respectent notre Code de conduite des fournisseurs, ainsi que les quatre piliers d'un approvisionnement responsable : droits de l'homme, santé et sécurité, environnement et intégrité commerciale.

Droits de l'homme au travail

Général Mills estime que la protection des droits de l'homme dans sa chaîne logistique est indispensable. Nous sommes guidés par la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et nous sommes signataires du Pacte Mondial des Nations Unies. Vous devez au moins défendre les valeurs suivantes :

Travail forcé

Vous vous engagez à ne pas avoir recours au travail forcé, à ne pas exiger le paiement d'une redevance ou à ne pas renoncer à l'identification comme condition d'emploi. Tous les employés doivent comprendre les conditions de leur contrat de travail.

Travail des enfants

Vous vous engagez à ne pas employer d'enfants de moins de 15 ans, ou de moins de 14 ans lorsque la législation locale l'autorise. Les employés âgés de moins de 18 ans ne doivent pas accomplir un travail de nuit, dans des conditions dangereuses ou qui perturbe leur scolarité.

Liberté d'association et de négociation collective

Vous devez reconnaître et respecter les droits des employés en matière de liberté d'association et de négociation collective.

Antidiscrimination et traitement équitable

Vous devez traiter les employés avec respect. Il n'y aura pas discrimination illégale, de harcèlement ou d'abus sous quelque forme que ce soit.

Salaires et avantages sociaux

Vous devez proposer à vos employés une rémunération qui comprend le salaire, des heures supplémentaires et des avantages, qui est égale ou supérieure aux normes minimales. Les employés doivent être rémunérés en temps opportun.

Heures de travail et heures supplémentaires

Vous devez vous assurer que les horaires de travail et les heures supplémentaires sont conformes aux lois applicables, notamment aux lois sur le nombre maximal d'heures de travail ou sur le nombre d'heures de repos.

Santé et sécurité

Pour General Mills, la santé et la sécurité sont d'une importance cruciale. Nous vous demandons de mettre à disposition des employés un environnement de travail sûr, propre et sain. Il vous incombe également d'intégrer des pratiques exhaustives en matière de gestion de la santé et de la sécurité et une formation spécifique sur la sécurité dans votre entreprise. Les employés peuvent refuser et signaler des conditions de travail dangereuses ou insalubres. Vous vous engagez à respecter ou à dépasser toutes les exigences des lois et des normes applicables dans ce domaine.

Qualité et sécurité des produits

Les consommateurs nous font confiance pour leur fournir des aliments sûrs et sains, et nous nous attendons à ce que vous adoptiez la même attitude. Vous vous engagez à fournir uniquement des produits ou des services sûrs et conformes à toutes les lois locales et nationales applicables.

Environnement

Chez General Mills, nous cherchons à réduire notre impact sur l'environnement. Outre vous conformer à l'ensemble des lois applicables en matière d'environnement, nous vous demandons d'améliorer constamment vos performances en matière d'environnement.

Intégrité commerciale

Faire ce qui s'impose à chaque fois est au centre de la culture de General Mills. Nous ne tolérons aucune forme de corruption et nous attendons la même chose de votre part. Vous devez appliquer les normes d'intégrité les plus élevées et vous conformer à toutes les lois anticorruption, notamment à la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA, Foreign Corrupt Practices Act). Plus précisément, vous ne pouvez pas offrir ou accepter un pot-de-vin, un « bakchich », favoriser ou exercer une influence indue dans vos rapports avec des fonctionnaires ou lors d'accords commerciaux. En tant que fournisseur, vous devez également respecter nos politiques d'entreprise entourant la conduite commerciale, notamment les conflits d'intérêt, les cadeaux et les invitations, et la confidentialité.

Prévention des représailles

Vous ne devez autoriser aucune représaille contre les employés qui signalent un problème de conformité ou d'éthique dont ils ont été informés dans le cadre de leur travail chez General Mills, ou qui coopèrent de bonne foi lors d'une enquête relative à une plainte.

Votre responsabilité

Vous devez appliquer des normes similaires à l'égard de vos fournisseurs et sous-traitants en communiquant les attentes contenues dans le présent Code de conduite et en les tenant responsables de leurs actes. Cela inclut les travailleurs contractuels et saisonniers, ainsi que les agences d'intérim.

Cartographie de l'origine

Vous devez être en mesure de communiquer les sources potentielles d'origine primaire associées aux produits ou aux services fournis à General Mills. Nous nous réservons le droit de vous demander la schématisation de la chaîne logistique jusqu'à l'origine afin de faciliter l'évaluation de la conformité de la chaîne logistique en amont. Si vous ne disposez pas de ces moyens, nous vous demandons de nous faire part de vos plans futurs.

Conformité

General Mills se conforme à la loi dans le cadre de ses activités commerciales et s'attend à la même chose de votre part dans le cadre de vos activités et de votre collaboration avec elle. En cas de conflit entre ce que préconise la loi et les normes du présent Code de conduite, vous devez satisfaire la norme la plus rigoureuse.

Vous devez également être en mesure de démontrer que vous respectez le présent Code de conduite à notre demande, et vous devez prendre les mesures nécessaires pour corriger les problèmes de conformité. Nous nous réservons le droit de résilier tout contrat ou accord conclu avec vous, si vous n'êtes pas en mesure de démontrer que vous respectez le présent Code de conduite.

Pour signaler un problème, contactez votre représentant General Mills ou le responsable de l'éthique General Mills à l'adresse generalmillsethics.ethicspoint.com. Numéro de téléphone pour les États-Unis, le Canada, Porto Rico : 1-800-210-2878. Les personnes qui signalent des problèmes peuvent choisir de rester anonymes.

Le présent Code de conduite repose en partie sur les principes exposés dans la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail. Nous vous demandons de développer et de mettre en œuvre les processus métiers internes appropriés afin d'assurer la conformité avec le présent Code de conduite.

General Mills fait appel à des tiers indépendants pour évaluer la conformité des fournisseurs avec le présent Code de conduite. Ces évaluations incluent généralement des entretiens confidentiels avec les employés et les travailleurs contractuels sur site. Nous pouvons également demander aux fournisseurs de remplir un questionnaire d'auto-évaluation.